

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal **Du Lundi 31 mai 2010**

Convocation en date du 25 mai 2010

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire
Secrétaire de Séance : M. Raphaël PRUVOST

Absents excusés : Néant

1/ Opération Piscine

Mme Delbé fait état du bilan financier de l'opération piscine 2010.

Délibération est prise à l'unanimité sur le renouvellement dans les mêmes conditions que les années antérieures, à savoir :

- Prise en charge du transport par la commune
- Prise en charge des entrées et leçons par les familles, le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves.

En fonction de la facture à régler, M. Le maire établira un certificat administratif pour le plan exact de financement de l'année en question.

2/ Sortie Lorette pour les CM1/CM2

Les enseignants des classes de CM1 et CM2 de Delettes ont exprimé le souhait de participer à une journée pédagogique sur le site de Notre Dame de Lorette, opération organisée par les associations des Anciens Combattants, l'inspection académique, le conseil général, l'Onac. Une participation de 9 € par personne est demandée soit un total de 189 € pour 19 élèves et 2 accompagnateurs. Le président propose de prendre en charge cette participation. A l'unanimité, le conseil accepte.

3/ Facture V2R

V2R, chargé de mission de maître d'œuvre pour la construction du groupe scolaire, a envoyé sa dernière facture pour clôturer le dossier. Le président propose une modification budgétaire afin de régler cette facture. Le conseil accepte à l'unanimité

4/ Repas des aînés

Mr Le Maire présente 3 devis pour ce repas programmé le mercredi 27 octobre. La formule de l'année dernière donnant satisfaction, le conseil autorise le maire à faire le nécessaire pour la réservation du traiteur et à reconduire la formule à hauteur de 23 € environ par personne.

5/ Cadeau Noces d'or

M. et Mme Elie Gallet ont décidé de célébrer leur noce d'or le samedi 26 juin 2010 devant M. Le Maire. Le conseil décide d'allouer une somme de 100 € pour l'achat d'un cadeau pour cet événement.

6/ 14 Juillet

M. Pruvost, Adjoint aux fêtes, propose une réunion de la commission des Fêtes avant le 15 juin afin de programmer les festivités du 14 juillet.

7/ Tarifs Cantine / Garderie

Les tarifs de cantine et garderie actuels sont appliqués depuis octobre 2008. Le prestataire de restauration augmente régulièrement ses tarifs tous les ans. Après étude auprès des communes voisines, les tarifs varient de 2.80 à 3.10 pour la cantine, il s'avère que nous pourrions appliquer une légère hausse. Le président propose de mettre le tarif de la cantine ENFANT à 2.75 € au lieu 2.70 € et de maintenir pour cette année les autres tarifs. Le conseil accepte à la majorité ce tarif qui sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2010.

8/ Subvention des sociétés de chasse

Après un nouveau débat, Monsieur le Maire rappelle le nombre de sociétaires de chaque société et propose une répartition de 100 € aux chasseurs indépendants et 200 € à la société de chasse. A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition

9/ Compte rendu de la réunion publique du projet éolien

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion publique sur le projet éolien qui s'est tenue le 29 avril 2010 à Enguinegatte, certains membres du conseil reprochent à Nordex la présentation et le contenu de ce rapport. Après débat, le conseil refuse ce compte rendu à l'unanimité.

10/ Projet Ecoles / Mairie

Mr le Maire expose un projet d'extension du groupe scolaire pour 2 ou 3 classes. Ce projet permettrait de libérer des locaux et ces bâtiments libérés et rénovés pourraient accueillir la mairie. Ces bâtiments, rue d'Upen d'Amont, seraient mieux adaptés pour l'accessibilité des personnes handicapées car le plan de mise en accessibilité sera bientôt obligatoire et la situation de la mairie actuelle va poser un réel problème de mise aux normes. Quant aux écoles, Mr le Maire donne les statistiques d'évolution de la population et des enfants scolarisés avec une augmentation de 58 % des effectifs scolaires sur 8 ans. La réflexion est portée sur l'opportunité d'agrandir le groupe scolaire existant et d'aménager la mairie ensuite. Le conseil se prononce à la majorité sur un projet de création de 3 classes.

11/ Tableau des effectifs et prévisions

Mr le Maire propose l'embauche d'une personne.

La secrétaire de mairie expose les raisons de ce choix qui permettra d'assurer une continuité du service public justifiée par une augmentation de travail et qu'il faut prévoir l'avenir dès aujourd'hui en sachant qu'il va y avoir des mouvements du personnel à très court terme.

2 contrats aidés arrivent à échéance dont 1 est un poste stratégique et à responsabilité.

La secrétaire rappelle les finalités des contrats aidés à savoir un tremplin dans un emploi durable permettant d'acquérir une expérience professionnelle. Ils sont recrutés pour pallier à un surcroît temporaire de travail et lorsque le temporaire devient définitif, le rôle des collectivités, des élus est de pérenniser ces emplois précaires. Sans les contrats aidés, il faut absolument que nos services publics fonctionnent normalement, ce qui n'est absolument pas le cas et démontre un sous effectif.

De plus, il n'existe aucun risque financier, la commune ayant les capacités financières de créer cet emploi. Sur 9 ans, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 30 % dont 6.57 % seulement pour les frais du personnel. En parallèle, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 43.50 %. A savoir également que sur ces 9 ans, le nombre d'enfants scolarisés a augmenté de 58 % avec 2 ouvertures de classes, la population a augmenté de 35 %. L'analyse met en évidence le besoin de personnel.

Côté personnel, nous savons qu'une personne va bientôt faire valoir ses droits à la retraite et que 2 autres personnes ont plus de 57 ans. La création de ce poste d'adjoint technique dès aujourd'hui est sans risque pour la collectivité et permettrait à M. Le maire de nommer une personne actuellement sous contrat aidé qui a donné entière satisfaction. En embauchant dès aujourd'hui cette personne qui a les capacités de gérer un service, on pourra continuer à prendre des contrats aidés sous sa tutelle. Certains membres du Conseil reprochent de ne pas profiter du système des aides financières de ces contrats aidés de l'état.

Vote :

- **CONTRE** : 8 (Mrs Massez, Steenkeste, Ducrocq François, Caruyer, Hertault, Delattre, François et Mme Blot) –
- **ABSTENTION** : 1 (M. Bernard Ducrocq)
- **POUR** : 6 (Mrs Bourdon, Becquart, Pruvost, Ansel, Gallet, Mme Février)

12/ Divers

- Cadeau de départ en retraite de Mme Vahé. Une somme d'environ 100 € est accordée pour l'achat d'un cadeau
- M. Ducrocq questionne le conseil sur l'opportunité d'installation d'un défibrillateur.

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.